
Présidence : Turquie

360ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 19 juin 2002

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 40

2. Présidence : M. Ö. Orhun

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Réunion de haut niveau sur les mesures de prévention et de lutte contre le terrorisme, tenue à Lisbonne le 12 juin 2002 : Portugal (FSC.DEL/331/02), Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Document italien sur la planification de la défense : Italie, Présidence, Ukraine, Suisse, Finlande, Allemagne, Fédération de Russie, Grèce, Espagne

Point 3 de l'ordre du jour : PROJET DE DECISION SUR L'EXPLOITATION
ININTERROMPUE DU RESEAU DE
COMMUNICATION DE L'OSCE

Présidence

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité, sous réserve d'une procédure d'approbation tacite expirant le lundi 24 juin 2002 à midi, a adopté la décision sur la prorogation de la procédure de sauvegarde aux fins d'exploitation du réseau de communication de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Visite volontaire d'observation, du 5 au 7 juin 2002 : Finlande, Suisse*

- b) *Visite à l'Ecole des sous-officiers de l'armée à Viterbe, du 14 au 17 mai 2002 : Italie*
- c) *Conférence sur la sécurité internationale et la lutte contre le terrorisme dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique, tenue à Vienne du 13 au 15 juin 2002 : Présidence*
- d) *Projet de décision concernant la fourniture à l'Organisation des Nations Unies du modèle de réponse pour l'échange d'informations de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre : Présidence*
- e) *Proposition de la Troïka en vue d'un projet de décision complétant et modifiant le mécanisme d'avertissement et de rappel : Présidence*
- f) *Projet de décision sur la structure et la présentation d'un guide des meilleures pratiques sur les armes légères et de petit calibre : Présidence*

4. Prochaine séance :

Mercredi 26 juin 2002 à 10 heures, Grosser Redoutensaal



360ème séance plénière

FSC Journal No 366, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION SUR
LA PROROGATION DE LA PROCEDURE DE SAUVEGARDE
AUX FINS D'EXPLOITATION DU RESEAU DE COMMUNICATION
DE L'OSCE, SOUS RESERVE D'UNE PROCEDURE D'APPROBATION
TACITE EXPIRANT LE LUNDI 24 JUIN 2002 A MIDI**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant la Décision FSC.DEC/3/01 relative à la procédure de sauvegarde aux fins d'exploitation du réseau de communication de l'OSCE, en vue d'assurer son fonctionnement ininterrompu,

Soulignant une nouvelle fois l'importance des efforts de modernisation du réseau qui sont en cours,

Tenant compte du fait que le contrat actuel relatif à l'hébergement et au fonctionnement du serveur central de courrier du réseau de communication de l'OSCE vient à expiration le 30 juin 2002,

Reconnaissant que l'équipe de gestion du projet a besoin de temps supplémentaire pour finaliser les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la phase II de modernisation du réseau, laquelle a été approuvée,

Soulignant son engagement d'assurer le fonctionnement ininterrompu du réseau,

Décide :

- D'autoriser le Centre de prévention des conflits à prendre des mesures pour permettre la poursuite des services actuels en vue d'héberger et d'assurer le fonctionnement du serveur central de courrier, dans les limites des ressources budgétaires approuvées, jusqu'au 31 décembre 2002 ;
- De charger le Groupe de communication de présenter un rapport sur la mise en application de la présente décision ;
- De réexaminer cette décision dans le futur en vue de proroger le contrat, le cas échéant.